

Put - Sprinter Open End Nokia

DESCRIPTION DU PRODUIT

Les Sprinter Open End sont des produits à effet de levier sans durée de vie prédéterminée, mais qui se caractérisent - comme les Sprinter Warrants standards - par leur expiration immédiate et sans valeur dès que le niveau knock-out est atteint ou dépassé à la baisse (call) ou à la hausse (put). En raison d'un investissement inférieur à celui d'un investissement direct dans le sous-jacent, le produit permet grâce à l'effet de levier de participer plus que proportionnellement à l'évolution du cours du sous-jacent et permet donc d'être utilisé à des fins de spéculation ou de couverture de positions. Le prix d'exercice et le niveau knock-out sont ajustés quotidiennement. De façon générale, l'effet de levier est d'autant plus élevé que le prix de marché du sous-jacent est proche du prix d'exercice. A la différence d'un warrant traditionnel, le prix du Sprinter Open End n'est que marginalement influencé par la volatilité.

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant.

Informations sur le produit

Emetteur	Bank Vontobel AG, Zürich (Moody's A2)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur et agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de produit ASPS	Warrant avec Knock-Out (2200). Voir également www.svsp-verband.ch
Sous-jacent	Nokia OYJ (Plus de détails sur le sous-jacent, voir plus bas)
Prix de référence spot	EUR 7.128
Ratio	4.0 : 1
Type d'option	Knock-out Put
Règlement	Règlement en espèces
Prix d'émission	CHF 0.160
Prix d'exercice resp. niveau knock-out au fixing initial	EUR 7.54
Fixing initial	27 avril 2015
Date de paiement	05 mai 2015
Premier jour d'exercice	04 mai 2015
Observation du niveau knock-out	Dès le fixing initial; observation continue
Durée de vie	Open End
Effet de levier au fixing initial	11.56
Spread de financement au fixing initial	3.5 %
Spread de financement maximal	5.0 %
Arrondi du prix d'exercice	0.01
Arrondi du niveau knock-out	0.01
Valeur suisse / ISIN / Symbole Telekurs	27505813 / CH0275058136 / SONBX
Devise de référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement sont effectués dans la devise de référence
Informations supplémentaires	
Volume d'émission	25'000'000 Sprinter Open End, avec possibilité d'augmentation
Investissement minimum	1 Sprinter Open End
Quantité d'exercice minimum	1 Sprinter Open End ou un multiple de cette quantité

Quantité de négoce minimum	1 Sprinter Open End
Droit d'exercice du détenteur	L'investisseur a le droit d'exercer son Sprinter Open End dès le premier jour d'exercice conformément aux conditions en vigueur et sous réserve de la survenance d'un événement knock-out le jour considéré et les jours de négoce suivants, ou de demander le remboursement d'un montant équivalent. La notification d'exercice y relative doit parvenir à l'agent payeur avant 11:00 (heure suisse). Bank Vontobel AG, Zürich, attn. Corporate Actions, Gotthardstrasse 43, 8022 Zürich, Téléphone, +41 (0)58 283 74 69, Fax +41 (0)58 283 51 60.
Droit de résiliation de l'émetteur	L'émetteur est autorisé à résilier les Sprinter Open End non exercés chaque jour de négoce, mais au plus tôt trois mois après l'admission au négoce provisoire à la SIX Swiss Exchange.
Événement knock-out	Un événement knock-out survient si, à n'importe quel moment pendant les heures de négoce du sous-jacent à la bourse de référence ou auprès de l'agent de calcul (observation continue), le cours de la valeur sous-jacente des Sprinters Warrants Open End est égal ou inférieur (Call-Sprinter Open End) resp. est égal ou supérieur (Put-Sprinter Open End) au niveau actuel du knock-out. Dans ce cas, les Sprinter Open End expirent immédiatement sans valeur.
Date d'évaluation	La date d'évaluation est le jour de négoce auquel les Sprinters Open End sont (a) exercés par leur détenteur conformément aux conditions qui les régissent, ou (b) résiliés par l'émetteur, sachant que la survenance d'un événement knock-out prévaut sur l'exercice des Sprinter Open End par le détenteur ou la résiliation par l'émetteur.
Montant du remboursement lors de l'exercice ou de la résiliation	Pour chaque Put-Sprinter Open End exercé ou résilié, le montant suivant est remboursé à l'investisseur dans la devise de référence: $\max(0; (\text{prix d'exercice actuel} - \text{prix au fixing final}) / \text{Ratio}) * \text{FX}$ FX représentant le taux de change interbancaire de la devise du sous-jacent dans la devise de référence. Le montant de remboursement est versé cinq jours de négoce suivant la date d'évaluation. La valeur qui résulte du calcul du montant du remboursement est commercialement arrondie à deux décimales inférieures ou supérieures.
Prix de fixing final	Le prix au fixing final correspond au cours d'évaluation déterminant le jour de l'évaluation si (a) le détenteur exerce les Sprinters Open End ou (b) l'émetteur utilise son droit de résiliation.
Cours d'évaluation déterminant	Cours de clôture à la bourse de référence
Jour de négoce	Jour auquel les Sprinters Open End sont négociés à la SIX Swiss Exchange
Prix d'exercice actuel	L'agent payeur et de calcul ajuste le prix d'exercice actuel du Put-Sprinter Open End à la fin de chaque jour d'ajustement selon la formule suivante: $FL(n) = FL(a) + \frac{(r - FS) \cdot FL(a) \cdot n}{360} - \text{divf} \cdot \text{div}$ sachant que:: FL(n): prix d'exercice après l'ajustement = prix d'exercice actuel. FL(a): prix d'exercice avant l'ajustement. r: Taux intérêt de dépôt (LIBOR resp. EURIBOR); Taux d'intérêt pour les dépôts Money Market overnight, déterminé par l'agent payeur et de calcul, dans la monnaie de négoce du sous-jacent. FS: spread de financement actuel. n: nombre de jours civils entre le jour d'ajustement actuel (exclu) et le prochain jour d'ajustement (inclus). divf: facteur fiscale pour des paiements de dividendes éventuels. Le facteur fiscale se trouve dans une fourchette comprise entre zéro et un et est déterminé de manière appropriée par l'agent de calcul. div: dividendes (ou autres distributions). Dès le dernier ajustement Le résultat du calcul est arrondi au prochain multiple déterminé par l'arrondi du niveau du prix d'exercice.
Niveau knock-out actuel	Correspond au prix d'exercice actuel
Jour d'ajustement	Chaque jour de négoce des Sprinters Open End
Spread de financement actuel	A chaque date d'ajustement, le spread de financement est déterminé de manière appropriée par l'agent payeur et de calcul dans une fourchette comprise entre zéro et le spread de financement maximal.
Clearing / Settlement	Clearstream (Luxembourg), Euroclear Brussels, SIS
Cotation	Le produit fait l'objet d'une demande d'admission à la SIX Swiss Exchange.

Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique "Historique produit" du produit correspondant sur www.derinet.ch et, concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, également sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée du placement.
Traitement fiscal en Suisse	<p>Les bénéfices générés par ce produit ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct. Le produit n'est pas soumis à un impôt anticipé ni à des frais d'émission. Les transactions sur le marché secondaires ne sont pas soumises au droit de timbre suisse. Toutefois, un droit de timbre peut être prélevé en cas de livraison du sous-jacent.</p> <p>Ce produit n'est pas soumis à la fiscalité de l'épargne dans l'UE pour les agents payeurs suisses. L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif). Le prélèvement et le transfert sur l'investisseur d'autres impôts et prélèvements tels que les taxes sur les transactions (à l'étranger), les impôts à la source et/ou les prélèvements libératoires sont exclusivement réservés (à ce sujet, voir également les précisions du programme d'émission en matière de droit fiscal).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Droit applicable / tribunal compétent	Droit suisse / Zurich 1, Suisse
Surveillance prudentielle	En tant que banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle au sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.
Description du sous-jacent Nokia OYJ	<p>Désignation: Nokia OYJ, Actions au porteur</p> <p>Entreprise et domicile: Nokia OYJ, Keilalahdentie 4, FIN-00045 Nokia Group</p> <p>Identification: ISIN FI0009000681 / Valeur suisse 472672 / Bloomberg <NOK1V FH Equity></p> <p>Bourse de référence: Helsinki Exchange</p> <p>Bourse à terme: Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme</p> <p>Performance: consultable sur www.bloomberg.com (Symbol: NOK1V:FH)</p> <p>Transmissibilité: selon les statuts de Nokia OYJ</p> <p>Rapports financiers: consultables sur www.nokia.com</p>

PERSPECTIVES DE GAIN ET DE PERTE

Les Sprinter Open End offrent l'opportunité de bénéficier avec un effet de levier de la hausse (Call-Sprinter Open End) ou de la baisse (Put-Sprinter Open End) de cours du sous-jacent. Le potentiel de gain est en principe illimité pour les Call-Sprinter Open End; en revanche, le gain maximal possible est limité pour les Put-Sprinter Open End et est atteint lorsque le cours du sous-jacent atteint zéro. En raison de l'effet de levier, les fluctuations de cours peuvent influencer plus que proportionnellement la valeur des Sprinter Open End. Le gain potentiel correspond à la différence positive entre le prix de vente ou de remboursement et le prix d'achat ou d'émission payé. Le montant du remboursement dans l'éventualité d'un exercice du warrant dépend donc de la différence positive (pour les Call-Sprinter Open End) ou négative (pour les Put-Sprinter Open End) entre le cours d'évaluation du sous-jacent et le prix d'exercice à la date d'exercice. Les Sprinter Open End ne génèrent pas de revenus réguliers. Ils perdent en principe de la valeur lorsque le cours du sous-jacent n'augmente pas dans le cas des Call-Sprinter Open End ou ne baisse pas dans le cas des Put-Sprinter Open End. Les Sprinter Open End n'ont pas de durée de vie prédéterminée, mais ils expirent immédiatement sans valeur dès lors que la barrière knock-out est touchée. Le niveau knock-out actuel est identique au prix d'exercice actuel. Le prix d'exercice est ajusté chaque jour de bourse et dépend, entre autres, du prix d'exercice précédent et du spread de financement. A cet égard, le spread de financement correspond au coût de financement de l'émetteur par rapport au taux d'intérêt de dépôt. Le risque relatif à un investissement dans les Sprinter Open End est non seulement lié à l'effet de levier, mais également au risque de survenance d'un événement knock-out, qui est nettement plus élevé que dans le cas d'un investissement direct dans le sous-jacent. Compte tenu de l'ajustement du prix d'exercice chaque jour de bourse, un événement knock-out peut survenir même lorsque le cours du sous-jacent reste inchangé et ainsi entraîner une expiration sans valeur.

PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

Risques de change

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités correspondantes peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles peuvent survenir pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés sur lesquels ils sont négociés. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. Pour de plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG ou de Bank Vontobel AG, se référer au programme d'émission.

Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

L'instrument financier présenté n'est pas un fonds de placement ou une société d'investissement au sens de l'art. 2 de la loi du 19 mai 2005 sur les sociétés d'investissement (IUG, 951.30). Il n'est pas soumis à la surveillance de la Finanzmarktaufsicht Liechtenstein (FMA) et les investisseurs ne bénéficient pas de la protection accordée par l'IUG.

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. persons, UK, EEE

DIFC/Dubai : Ce document se rapporte à une „Exempt Offer“ conformément aux dispositions du Market Rules Module (MKT) de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Ce document ne doit être distribué qu'aux personnes autorisées à le recevoir selon la Rule 2.3.1 MKT. Aucune autre personne ne doit recevoir ce document ni s'en prévaloir. La DFSA n'assume pas la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'un quelconque document en lien avec une Exempt Offer. La DFSA n'a ni approuvé ce document, ni entrepris une démarche quelconque pour en vérifier le contenu et n'assume pas la responsabilité de telles mesures. Les valeurs mobilières auxquelles ce document fait référence peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions concernant leur revente. Les acheteurs potentiels des valeurs mobilières proposées sont tenus de soumettre ces dernières à leur propre Due Diligence. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, vous être prié de consulter un conseiller financier autorisé.

Liechtenstein: Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100.000.

Autres informations concernant les risques

Veuillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

MENTIONS LEGALES**Documentation relative aux produits**

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.ch avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission en vigueur actuellement, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8022 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.ch.

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare par la présente que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zürich, 27 avril 2015 / Deritrade-ID: 71527419
Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement:



Private Banking
Investment Banking
Asset Management

Performance creates trust

Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43
CH-8022 Zürich
Telefon +41 (0)58 283 71 11
www.derinet.com

Banque Vontobel SA
Rue du Rhône 31
CH-1204 Genève
Téléphone +41 (0)58 283 26 26
www.derinet.com